

les milieux aquatiques seront probablement minimales si l'on considère la situation dans son ensemble.

Que se passerait-il si nous constatons qu'un niveau cible de 20 kg par hectare par année est insuffisant pour permettre d'atteindre les objectifs environnementaux que le Canada a fixés pour son programme de lutte contre les pluies acides? Il faudrait alors modifier le programme existant, de même que les bases de nos négociations avec les États-Unis. L'effort de lutte contre les pluies acides en Amérique du Nord doit pouvoir tenir compte des nouvelles données scientifiques.

Le Comité estime que le programme canadien ne saurait être considéré comme le nec plus ultra des programmes de lutte contre les pluies acides. Il faut d'abord voir s'il permet effectivement d'atteindre les objectifs énoncés, et il importe de poursuivre les recherches environnementales pour déterminer s'il y a lieu de réduire encore davantage le dépôt cible et pour vérifier si la technologie nécessaire existe.

Les réductions prévues pour 1994 ont été réparties entre les diverses provinces, à la suite de négociations, mais 174 kt d'émissions de SO₂ doivent encore être réparties. Le Comité croit savoir que l'évolution de la situation économique pourrait permettre d'atteindre le niveau fixé pour 1994. Cependant, des mesures visant à réduire les émissions après 1994 ne sauraient être prises tant qu'on n'aura pas réglé le cas des réductions restantes. Nous faisons donc la recommandations suivante.

- 1. Des accords fédéraux-provinciaux ont été conclus pour atteindre un objectif de 2 300 kt d'émissions de SO₂ en 1994. Sur les réductions nécessaires, 174 kt restent encore à répartir entre les provinces. Le Comité recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux répartissent les 174 kt restantes de réductions des émissions de SO₂ d'ici au 31 décembre 1989.**
- 2. Le Comité recommande que les objectifs de dépôt énoncés dans le programme canadien puissent être réduits à la lumière de nouvelles données scientifiques sur les dommages ou sur les techniques de contrôle.**

Le programme canadien vise essentiellement à réduire et à éliminer les dommages causés par les précipitations acides. Le Comité fait donc les recommandations suivantes.